

Trois cent soixante-troisième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mardi 22 mai 2012, à 20 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste stagiaire-aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chargée de projets en environnement et	Mme Dominique Ratté
Coordonnatrice en sécurité incendie	
Chef du service projets et agente de	Mme Jacynthe Bourget
développement rural et de communications	
Responsable des programmes de rénovation	Mme Hélène Ménard
et inspection	

Quatre (4) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

2012-05-8011

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec les modifications suivantes :

Retrait des points :

13.3.1 Plan d'action 2012-2013 de la MRC des Sources en gestion de l'eau
17.1 Corporation du 309

Adoptée.

2012-05-8012

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2012

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 avril 2012 et de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2012, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture desdits procès-verbaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE lesdits procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 avril 2012 et de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2012 soient et sont acceptés.

Adoptée.

INVITÉS

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

M. Christian Girard s'adresse aux membres du conseil pour connaître les modalités pour se procurer un baril récupérateur d'eau de pluie. Mme Dominique Ratté, chargée de projets en environnement, mentionne que notre demande de subvention du programme clé en main du Fonds Éco IGA du Jour de la Terre a été acceptée. Les 140 barils récupérateurs d'eau de pluie seront disponibles à compter du 8 août prochain au coût de 30 \$, au lieu de 100 \$. Les citoyens qui désirent se prévaloir de cette offre pourront s'inscrire sur le site Internet de la MRC. Mme Ratté mentionne que la couverture médiatique entourant l'annonce de ce projet sera faite à compter de la semaine prochaine. Mme Ghislaine Leroux, des AmiEs de la Terre, suggère de faire la distribution au prorata des municipalités. Le préfet, M. Hugues Grimard mentionne que pour éviter d'alourdir la gestion de la distribution, les barils disponibles seront offerts à l'ensemble des citoyens de la MRC. M. Grimard mentionne également que la MRC prendra en considération le commentaire de Mme Leroux.

M. Claude Messier demande combien de municipalités sont membres du LES et comment se fera le partage du résiduel financier à la fermeture finale du site. Le préfet, M. Hugues Grimard, confirme que quinze (15) municipalités sont membres du Lieu d'enfouissement sanitaire d'Asbestos (LES) et informe qu'un montant d'environ 400 000 \$ est affecté au passif environnemental, et que le résiduel sera partagé entre les 15 municipalités après la fermeture du site.

Mme Ghislaine Leroux tient à remercier la MRC des Sources pour la commandite de pommes pour les participants de la Journée de la Terre qui s'est tenue à l'étang Burbank de Danville, le 22 avril dernier. Mme Leroux mentionne le succès de cette activité et la participation, entre autres, des enfants. Elle remercie également la Ville de Danville pour leur accueil à l'étang Burbank.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – mai et juin 2012

Le calendrier des rencontres pour les mois de mai et juin 2012 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

Aucun sujet.

QUÉBEC EN FORME

2012-05-8013

QUÉBEC EN FORME

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 30 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 30 avril 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2012-05-8014
QUÉBEC EN FORME
LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} AVRIL AU 30 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200097 à 201200107 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 9 878,28 \$.

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS

2012-05-8015
AVENIR D'ENFANTS
ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 avril 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2012-05-8016
AVENIR D'ENFANTS
LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} AVRIL AU 30 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201200102 à 201200109 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 5 406,23 \$.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE – DEMANDES D’APPUI

2012-05-8017

**ASSOCIATION CANADIENNE DES DÉPANNERS EN ALIMENTATION –
APPUI EN FAVEUR DU PREMIER CONSENSUS QUÉBÉCOIS ET
CANADIEN DE LUTTE À LA CONTREBANDE**

CONSIDÉRANT la réception d’une lettre datée du 13 avril 2012 de l’Association canadienne des dépanneurs en alimentation concernant un appui relativement au premier consensus québécois et canadien de lutte à la contrebande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de l’Association canadienne des dépanneurs en alimentation qui se lit comme suit :

ATTENDU que le Comité des finances publiques de l’Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac ;

ATTENDU que la première recommandation proposée se lit comme suit (extrait) : Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des 5 parties consacrée à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d’action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente «gagnant-gagnant» entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones ;

ATTENDU qu’il s’agit d’une percée majeure et importante puisque c’est la première fois au pays qu’un consensus politique est officiellement adopté sur cette question ;

ATTENDU que la contrebande de tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage aux gouvernements ;

EN CONSÉQUENCE, nous demandons au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral de créer une commission mixte sur la contrebande de tabac pour dégager une entente «gagnant-gagnant» entre les gouvernements et les autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.

Adoptée.

2012-05-8018

**FQM – ADOPTION DU PROJET DE LOI NO 14, LOI SUR LA MISE EN
VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES
PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution de la Fédération québécoise des municipalités concernant un appui relativement à l’adoption du projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la Fédération québécoise des municipalités qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération québécoise des municipalités dans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération québécoise des municipalités sur l'adoption du projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé,

DE demander au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs «avancées» significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE transmettre une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Après la proposition du conseiller M. Langevin Gagnon et l'appui du conseiller M. Ghislain Drouin, le conseiller M. Benoît Bourassa demande le vote.

Le conseiller M. Benoît Bourassa désire exprimer aux membres du conseil de la MRC des Sources les raisons de sa dissidence en mentionnant que la Municipalité de Saint-Camille n'a pas appuyé cette résolution de la Fédération québécoise des municipalités considérant que la Loi sur les mines continue d'avoir préséance sur les autres lois et considérant qu'il n'y a aucune disposition dans le projet de loi pour appuyer les droits agricoles.

Le résultat du vote est le suivant :

	<u>VOIX</u>		<u>POPULATION</u>	
	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
M. Jean Roy	7 voix		6 978	
M. Pierre Therrien		2 voix		461
M. Benoît Bourassa		2 voix		509
M. René Perreault	2 voix		928	
M. Langevin Gagnon	2 voix		220	
M. Ghislain Drouin	<u>2 voix</u>		<u>1 530</u>	
Total	13 voix	4 voix	9 656	970

Le préfet M. Hugues Grimard ayant voté en faveur de la proposition, cette dernière est adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité.

2012-05-8019

**FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC – DEMANDE D'APPUI
POUR LES DÉMARCHES DU RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 2012-03-27-03, datée du 27 mars 2012, de la Fédération des Villages-relais du Québec concernant un appui relativement aux démarches du Réseau des Villages-relais ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la Fédération des Villages-relais du Québec qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme Village-relais;

CONSIDÉRANT que la Fédération des Villages-relais a à cœur d'assurer la pérennité du programme;

CONSIDÉRANT que ce programme du ministère des Transports du Québec (MTQ) contribue à :

- *accroître la sécurité des usagers de la route;*
- *apporter un soutien au développement local et régional;*

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce programme ne peut se faire sans la participation pleine et entière des municipalités et de leurs commerçants en partenariat avec le MTQ;

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer la visibilité des Villages-relais pour la population pour en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 350 à 9000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités offrent les services exigés mais que certaines, à l'occurrence les plus petites, ont de la difficulté à respecter quelques éléments de la Charte qualité, notamment au chapitre des heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT que les normes de la Charte qualité sont uniformes pour toutes les municipalités accréditées;

CONSIDÉRANT que la Politique nationale de la ruralité permet à tous les ministères du gouvernement de moduler leur programme en faveur des collectivités rurales;

CONSIDÉRANT que le programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et qu'une loi-cadre gouvernementale adoptée le 3 mai 2012;

Il est proposé et appuyé que le conseil d'administration de la Fédération des Villages-relais mandate le président M. Hémond pour :

1. Rencontrer le ministre des Transports dans le but de :
 - lui partager l'ensemble des préoccupations de la Fédération des Villages-relais;
 - solliciter sa collaboration en vue d'une modulation du programme dans l'application de la Charte qualité;
 - demander son appui financier pour assurer la réussite optimale et pérenne du programme;
 - insister sur l'importance d'assurer une visibilité accrue des Villages-relais.
2. Entreprendre des démarches auprès des MRC où il y a des Villages-relais et auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour solliciter leur appui à notre démarche auprès du ministre.

Adoptée.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2012-05-8020

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL HAM-SUD

PROJET: Achat et implantation permanente

PROMOTEUR: Maison Nouvelle vie

(Projet 78-2011)

CONSIDÉRANT la résolution 2011-01-7444 autorisant le financement du projet 78-2011 *Achat et implantation permanente* présenté par la Maison Nouvelle vie dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que l'acceptation du financement de ce projet jusqu'à hauteur de 30 000 \$ dans le cadre du Pacte rural – volet local Ham-Sud était conditionnelle à :

- la confirmation financière de tous les partenaires financiers;
- le respect au règlement relatif au traitement des eaux usées (Q.2.r.8) et l'obtention d'un permis de la municipalité pour la réalisation des travaux de correction des installations sanitaires;
- la soumission des travaux de rénovation de l'extérieur de l'édifice au comité consultatif d'urbanisme avant l'obtention du permis;
- l'achèvement total des travaux de rénovation extérieurs de l'édifice avant le versement de la deuxième et troisième tranches de versement de la subvention provenant du pacte rural – volet local Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que le promoteur Maison Nouvelle vie n'a pas respecté plusieurs des conditions ci-haut;

CONSIDÉRANT que le promoteur Maison Nouvelle vie ne réalisera pas son projet au 2, chemin Gosford, tel que mentionné dans la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'aucun versement n'a été effectué jusqu'à maintenant pour le projet 78-2011 *Achat et implantation permanente*;

CONSIDÉRANT la résolution 20120507-009 de la Municipalité de Ham-Sud qui confirme que le projet *78-2011 Achat et implantation permanente* n'est toujours pas réalisé;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la situation et qu'il recommande au conseil de la MRC des Sources le désengagement de la somme de 30 000 \$ affecté au projet *78-2011 Achat et implantation permanente* afin de pouvoir l'affecter à d'autres projets éventuels sur le territoire de la Municipalité de Ham-Sud.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la somme de 30 000 \$ réservée pour le projet *78-2011 Achat et implantation permanente* soit réaffectée à l'enveloppe Pacte rural – volet local Ham-Sud.

Adoptée.

2012-05-8021

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET: Abri touristique à la halte-belvédère

PROMOTEUR: Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor (Projet 121-2012)

CONSIDÉRANT le projet *121-2012 Abri touristique à la halte-belvédère* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à construire un abri touristique à la halte belvédère de Saint-Georges-de-Windsor dont une partie sera fermée afin qu'elle soit utilisée comme marché public;

CONSIDÉRANT que cet abri servira aussi à améliorer l'offre touristique de l'endroit de même que la qualité de l'accueil puisqu'il permettra de protéger les visiteurs des intempéries par l'entremise d'un espace vitré sous lequel seront installées quatre (4) tables à pique-nique;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor au Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor est de 37 415 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 53 465 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Mettre en valeur les ressources humaines, physiques et culturelles du territoire, Assurer la survie des services de proximité, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-60 de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor qui recommande l'acceptation de ce projet pour un maximum de 37 415 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet permet l'atteinte des objectifs du plan d'action 2012-2013 de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT la résolution 2011-06-7674 par laquelle la MRC recommandait à la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor de présenter son projet *99-2011 Animation à la halte-belvédère* au volet supralocal;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a pas eu, au printemps 2012, d'appel de projets Pacte rural – volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC annule le projet 99-2011 *Animation à la halte belvédère* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor;

QUE la MRC des Sources accepte le projet 121-2012 *Abri touristique à la halte-belvédère* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 37 415 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (18 707,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (18 707,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (18 707,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (11 224,50 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (7 483,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2012-05-8022

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE RÉGIONAL **ADOPTION DES ORGANISMES OU INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-09-7325 par laquelle la MRC des Sources adoptait sa *Politique de reconnaissance des organismes et des infrastructures à caractère régional*;

CONSIDÉRANT la résolution 2011-09-7757 par laquelle la MRC des Sources lançait son premier appel de candidatures pour reconnaître sur son territoire certains organismes ou infrastructures à caractère régional;

CONSIDÉRANT que neuf (9) organismes ont soumis leur dossier de candidature pour être reconnus à titre d'organisme ou infrastructure à caractère régional, à savoir :

- Centre récréatif d'Asbestos ;
- Camp musical d'Asbestos ;
- Club de judo Asbestos-Danville ;
- Club de soccer Asbestos-Danville ;
- Corporation des Corridors verts de la MRC des Sources ;
- Développement du mont Ham ;
- Mabob ;
- P'tit Bonheur ;
- RIRPTL (Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs).

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse souligne que leurs dossiers soumis ont tous démontré de belles retombées générées par leurs activités, mais que certaines étaient davantage locales ;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande à la MRC l'acceptation des cinq (5) organismes suivants comme organisme ou infrastructure à caractère régional :

- Centre récréatif d'Asbestos ;
- Camp musical d'Asbestos ;
- Corporation des Corridors verts de la MRC des Sources ;
- Développement du mont Ham ;
- P'tit Bonheur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC accepte ou désigne les cinq (5) organismes suivants à titre d'organisme ou infrastructure à caractère régional pour l'année 2012 à 2017:

- Centre récréatif d'Asbestos ;
- Camp musical d'Asbestos ;
- Corporation des Corridors verts de la MRC des Sources ;
- Développement du mont Ham ;
- P'tit Bonheur.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer les protocoles d'entente avec les organismes et les infrastructures qui ont reçu une reconnaissance de leur caractère régional;

QU'une lettre signifiant la qualité des dossiers soit envoyée aux organismes ou infrastructures non reconnus à caractère régional lors du présent appel de candidatures et ce, pour l'année 2012 à 2017, à savoir:

- Club de judo d'Asbestos-Danville ;
- Club de soccer d'Asbestos-Danville ;
- Mabob ;
- RIRPTL (Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs).

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

2012-05-8023

DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE PARC INDUSTRIEL D'ASBESTOS MANDAT NOTAIRE – ENREGISTREMENT FIBRES ÉCHANGÉES

CONSIDÉRANT la résolution 2012-03-7955 par laquelle la MRC des Sources mandate Câble Axion à déployer un réseau de fibre optique jusque dans le parc industriel d'Asbestos à partir de son propre réseau situé au 309 rue Chassé;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-03-7956 par laquelle la MRC des Sources autorise l'échange avec Câble Axion de la fibre optique qui appartient à MRC des Sources située entre le 309, rue Chassé à Asbestos et le 396, rue Monseigneur-l'Heureux à Wotton, sans frais, cette fibre étant au départ la fibre numéro 30 tube vert-fibre blanc puis, à l'arrivée, la fibre 6 tube bleu-fibre vert, pour une durée de vingt (20) ans ;

CONSIDÉRANT la possible nécessité de faire enregistrer l'échange de fibres par acte notarié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire enregistrer l'échange de fibres par acte notarié, si nécessaire ;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer les documents nécessaires à l'enregistrement de l'échange de fibres.

Adoptée.

PARC RÉGIONAL DU MONT HAM

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que le plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham, adopté lors de la dernière séance, a été acheminé au MAMROT le 11 mai 2012. Tel que convenu avec le ministère, celui-ci dispose d'une période de 30 jours pour l'approbation du plan provisoire d'aménagement en vue d'émettre le statut de parc régional. M. El Idrissi mentionne également que nous avons reçu certains appuis au projet et que ceux-ci seront acheminés au MAMROT lors de la réception de tous les appuis des partenaires, qui sont attendus dans les prochaines semaines.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

SHQ – MODALITÉS RELATIVES À LA GESTION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT, POUR LA PROGRAMMATION 2012-2013 POUR LE PROGRAMME AIDE À DOMICILE (PAD) ET RÉPARATION D'URGENCE (PRU)

L'inspecteur accrédité pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ), Mme Hélène Ménard, informe les membres du conseil de la reconduction depuis le 10 avril 2012 des programmes PAD et PRU pour l'année 2012-2013. Aucun plafond maximum n'est déterminé pour l'ensemble de la MRC dans ces deux (2) programmes, puisque c'est par propriété qu'une limite est établie. Mme Ménard explique les critères d'admissibilité à ces deux (2) programmes.

Pour ce qui est des programmes Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) et Rénovillage (RVI), la SHQ nous mentionne qu'au cours des prochaines semaines, chacune des MRC sera informée des enveloppes budgétaires qui leur seront allouées.

2012-05-8024

PROGRAMMES D'AIDE À L'HABITAT DE LA SHQ – BILAN POUR LES PROGRAMMATIONS 2010-2011 ET 2011-2012

Mme Hélène Ménard dresse un bilan positif pour les programmations 2010-2011 et 2011-2012 des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour lesquels la MRC est mandataire, soit Rénovillage (RVI), Programme d'aide à domicile (PAD), Réparation d'urgence (PRU), et Logement adapté pour aînés autonomes (LAAA). Une situation particulière pour la programmation 2011-2012 a obligé les inspecteurs à démarrer la programmation en août 2011 seulement. Dans la mesure du

possible, les dossiers devant être retardés ont pu être acceptés et transférés dans le programme Réparation d'urgence à la satisfaction de tous les clients, d'où l'augmentation du nombre de dossiers dans ce programme.

Tous les programmes confondus ont permis d'injecter 162 405,00 \$ en rénovation en 2011-2012. Les prévisions pour 2012-2013 sont également présentées. Mme Ménard rappelle les critères de priorisation que la MRC s'est donnée, soit :

1. Chaque municipalité doit être représentée par un dossier en début de programmation dans la mesure du possible;
2. Pour chacune des municipalités, cinq (5) dossiers pour des résidences qui n'ont pas d'installations septiques conformes seront devancées en début de programmation.

De plus, elle informe les membres du conseil qu'annuellement, lorsque les listes d'attente sont diminuées, une promotion est lancée dans les journaux municipaux et locaux pour publiciser ces programmes.

CONSIDÉRANT la présentation du bilan pour les programmations 2010-2011 et 2011-2012 des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour lesquels la MRC est mandataire, soit Rénovillage (RVI), Programme d'aide à domicile (PAD), Réparation d'urgence (PRU), et Logement adapté pour aînés autonomes (LAAA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC approuve le bilan pour les programmations 2010-2011 et 2011-2012 des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour lesquels la MRC est mandataire.

Adoptée.

2012-05-8025

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE À LA SHQ DANS LE PROGRAMME D'AIDE À DOMICILE (PAD), DOSSIER P-0848153

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est mandataire de quatre (4) programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dont le programme d'aide à domicile (PAD) ;

CONSIDÉRANT qu'un délai de cinq (5) ans est exigé à tous les propriétaires ayant reçu une subvention PAD avant d'accéder à une nouvelle demande et en fonction des nouveaux besoins;

CONSIDÉRANT l'arrêt des travaux par un propriétaire (dossier : P-084153) dû aux nombreuses difficultés et conflits sur le chantier -travaux exécutés à ce jour pour 50 925 \$;

CONSIDÉRANT que l'engagement initial de 60 030 \$ autorisé par le responsable des programmes ne sera pas suffisant pour effectuer les travaux minimum d'adaptation de la résidence ;

CONSIDÉRANT que la subvention maximale admissible est de 66 000 \$;

CONSIDÉRANT que le propriétaire répond toujours à tous les critères, exception faite du délai de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que les travaux à réaliser sont en fonction du nouveau rapport fourni par les deux (2) ergothérapeutes émis le 11 mai 2012 (douche sans seuil et agrandissement au rez-de-chaussée) ;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide exceptionnelle au président directeur général de la Société d'habitation du Québec peut être adressée pour permettre de devancer un programme d'aide à domicile et permettre aussi d'augmenter la

subvention en cours pour mieux s'ajuster aux coûts réels des travaux dans des cas urgents et exceptionnels;

CONSIDÉRANT la demande d'aide des propriétaires, lettre du 17 mai 2012, pour compléter les travaux dus à cette nouvelle situation;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Sources doit donner son avis pour permettre à la SHQ d'accorder cette nouvelle subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources appuie la démarche des propriétaires (dossier : P-084153), permette de devancer l'accessibilité au programme d'aide à domicile (PAD) ;

QUE la MRC des Source accepte l'appui de la subvention jusqu'à un montant maximal de 13 810 \$ au Programme d'aide à domicile de la SHQ ;

QU'aucune demande d'aide à domicile de la part des propriétaires pour cette résidence ne pourra être accordée pendant une période de 10 ans à partir de l'émission du rapport terminal de fin de travaux.

Adoptée.

SALON DES AÎNÉS

Mme Hélène Ménard informe les membres du conseil que lors de la troisième édition du Salon des aînés le 17 mai dernier, la MRC avait un kiosque d'information pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Elle a présenté aux visiteurs, entre autres, le programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) et mis en démonstration quelques équipements pour assurer l'autonomie des personnes dans leur résidence ou logement et faciliter ainsi leurs tâches quotidiennes.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

2012-05-8026

TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DES SOURCES – 9 JUIN 2012 : CONTRIBUTION POUR UN PRIX DE PRÉSENCE ET INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT l'activité du dixième tournoi de golf bénéfice de la Sûreté du Québec de la MRC des Sources le samedi 9 juin 2012 au Club de golf Royal Estrie d'Asbestos;

CONSIDÉRANT la demande de contribution pour un prix de présence au nom de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi seront utilisés dans le cadre du Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources et iront par conséquent au soutien des projets touchant les jeunes de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

D'acheter deux (2) billets pour le souper au montant de 30 \$ chacun;

QU'un panier de produits régionaux d'une valeur de 50 \$ soit acheté au Bureau d'information touristique et qu'il soit transmis au nom de la MRC pour être remis lors du tournoi de golf de la Sûreté du Québec;

QUE les coûts des billets pour le souper au montant de 60 \$ et le prix de présence au montant de 50 \$ soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

COMMUNIQUÉ – SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE MRC DES SOURCES

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, présente aux membres du conseil le communiqué de presse, daté du 1^{er} mai 2012, du député de Richmond, M. Yvon Vallières, en collaboration avec le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, pour annoncer la signature d'un protocole d'entente avec la MRC des Sources visant la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour lequel l'attestation de conformité a été obtenue le 24 novembre 2011. La signature de ce protocole est accompagnée d'une somme de 20 000 \$. Mme Ratté mentionne de plus qu'au niveau de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), cette dernière accordera des réductions des frais d'assurances en fonction du taux de réalisation des actions, après cinq (5) ans.

2012-05-8027

DÉSIGNATION DES PARTICIPANTS POUR LE FORUM SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE 12-13-JUIN 2012

CONSIDÉRANT l'invitation adressée aux MRC du Québec, du sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie à participer au Forum 2012 sur la sécurité incendie les 12 et 13 juin 2012, à Québec ;

CONSIDÉRANT le thème « Les services de sécurité incendie tournés vers l'avenir » et les objectifs qui seront présentés :

- dresser le bilan depuis l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie il y a 10 ans;
- faire état du portrait actuel de la sécurité incendie et des autres services de secours au Québec;
- faire le point sur les défis et les enjeux pour les municipalités et leur service de sécurité incendie;
- déterminer les objectifs à atteindre et les actions prioritaires à mettre en place pour les années à venir.

CONSIDÉRANT que le Forum constitue un lieu d'apprentissages et de réseautage, notamment avec les différents acteurs responsables de la sécurité incendie ainsi qu'avec les autres représentants dans le domaine de la couverture des risques incendie, les élus et les coordonnateurs des Schémas de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la présence au Forum d'ateliers d'échange sur les sujets suivants qui constituent des enjeux importants dans la sécurité incendie:

- la sécurité incendie de la prochaine décennie;
- l'organisation des services de sécurité incendie;
- la formation des pompiers;
- les approches de sensibilisation et de prévention des incendies;
- les services de secours dans des situations d'urgence autres que l'incendie.

CONSIDÉRANT les places limitées pour les MRC et que cette invitation est valable pour trois (3) personnes, selon les représentations suivantes :

- un élu;
- un directeur général;
- un représentant des services de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources autorise deux (2) personnes à participer à l'édition 2012 du Forum en sécurité incendie les 12 et 13 juin 2012, à Québec, soit Mme Dominique Ratté, coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, et M. Jacques Hémond, maire de la ville de Danville;

QUE la MRC des Sources accepte de payer les frais d'inscription de 50 \$ par participant plus taxes applicables de même que les frais d'hébergement et de déplacement à même le budget «Sécurité incendie».

Adoptée.

2012-05-8028

COORDINATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE – ACTION 5

CONSIDÉRANT la réception de résolutions municipales demandant que la coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources effectue l'entrée des données nécessaires pour ces municipalités pour assurer le déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma, soit :

- Résolution 201205-093 de la Municipalité Saint-Adrien ;
- Résolution SM2012-05-092 de la Municipalité de Saint-Camille ;
- Résolution 2012-131 de la Ville d'Asbestos ;
- Résolution 2325-2012 de la Ville de Danville
- Résolution 2012-78 de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor ;
- Résolution 20120507-017 de la Municipalité de Ham-Sud.

CONSIDÉRANT la résolution 2012-01-7891 par laquelle la MRC a confié le mandat de la coordination de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie à Mme Dominique Ratté ;

CONSIDÉRANT l'action 5 du plan de mise en œuvre qui se lit comme suit :
« Élaborer et entériner, avec la collaboration des municipalités, les ententes requises ou réviser celles existantes (entraide automatique, entraide mutuelle, fourniture de service, délégation de compétence) afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma. » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources confie à la coordonnatrice en sécurité incendie le travail d'organisation et de coordination pour la mise en place de l'action 5 inscrite au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Sources;

QUE la coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources effectue l'entrée des données nécessaires pour les municipalités de Saint-Adrien, de Saint-Camille, de Saint-Georges-de-Windsor, de Ham-Sud, et des Villes d'Asbestos et de Danville pour assurer le déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma;

QUE la coordination et la réalisation de l'action 5 du plan de mise en œuvre s'effectue en collaboration avec les services incendie du territoire de la MRC et le centre d'appels régionalisé CAUCA par l'entremise de leur logiciel de déploiement automatisé;

QU'une fois les données mises en place dans le logiciel CAUCA, les conseils municipaux autoriseront l'activation des entraides automatisées avant sa mise en place pour la réalisation de l'action 5 du plan de mise en œuvre du schéma.

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2012

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que la date de la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique de la MRC des Sources sera communiquée à la prochaine séance.

ENVIRONNEMENT

2012-05-8029

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du Site d'enfouissement au 30 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2012-05-8030

SITE D'ENFOUISSEMENT

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} AVRIL AU 30 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 201200005 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 5 805,00 \$.

Adoptée.

2012-05-8031

RATIFICATION – MANDAT BIOGÉNIE RÉALISATION GÉOMATIQUE ET PLANS, DU LES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est gestionnaire du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) d'Asbestos et responsable de son plan de fermeture;

CONSIDÉRANT que l'état de situation de fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire d'Asbestos (plans) n'a jamais été réalisé dans le passé par une firme ;

CONSIDÉRANT que l'obtention des quantités de matériaux nécessaires pour la fermeture du LES requiert des travaux de géomatique et d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources peut procéder de gré à gré pour octroyer un mandat de réalisation des travaux auprès d'une firme;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources a procédé de gré à gré pour octroyer le mandat de réalisation des travaux auprès de la firme Biogénie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources ratifie le mandat octroyé le 24 avril 2012 à la firme Biogénie pour produire un rapport de travaux de géomatique et d'ingénierie pour le remblayage du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) d'Asbestos.

Adoptée.

2012-05-8032

ÉCHÉANCIER D'ACHEMINEMENT DES SOLS, NOVEMBRE 2012

ENGAGEMENT MRC FINALISATION DES TRAVAUX DE FERMETURE DU LES, PRINTEMPS 2013

PRODUCTION DU RAPPORT D'ÉTAT DE FERMETURE, AUTONME 2013

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du 21 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que dans cette lettre, le MDDEP demandait à la MRC des Sources de répondre aux attentes suivantes :

- un engagement signé de la MRC à l'effet de terminer la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la région d'Asbestos pour le printemps 2012;
- un échéancier de réalisation des travaux;
- la description de l'autre option envisagée par la MRC ;
- la production d'un état de fermeture dans les mois suivants les travaux complétés;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 23 mars 2012 entre la MRC des Sources et le MDDEP pour convenir des modalités de fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que des représentants du MDDEP se sont rendus sur les lieux de Mine Jeffrey pour évaluer le sol de décapage minier comme type de matériel de remblai complémentaire à être autorisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources s'engage à terminer les étapes nécessaires à la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire d'Asbestos pour le printemps 2013, tel que prévu dans les modalités de fermeture;

QUE les travaux d'acheminement du matériel de remblai pour la fermeture suivent un échéancier se terminant en novembre 2012;

QUE l'option complémentaire au matériel de remblai pour la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC soit le matériel du sol de décapage minier autorisé par le MDDEP ;

QU'UN rapport d'état de fermeture soit produit six (6) mois après la fermeture du LES et qu'il soit acheminé au MDDEP avant la fin de l'année 2013.

Adoptée.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Aucun sujet.

EAU

2012-05-8033

AUTORISATION DU MANDAT POUR LA COORDINATION DES OPÉRATIONS POUR LA FERMETURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 2012-05-8032 par laquelle la MRC des Sources s'engage à poursuivre les travaux pour l'acheminement du matériel nécessaire pour la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) d'Asbestos pour novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que l'acheminement et la réception du matériel de remblai pour la fermeture du LES nécessitent un travail de coordination, de suivi de la qualité et de la quantité du matériel de remblai de même que de la gestion des opérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à entreprendre les démarches d'embauche d'un consultant qualifié pour le suivi de la qualité et de la quantité du matériel de remblai, de coordination et de gestion des opérations nécessaires pour la fermeture du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) d'Asbestos;

QUE l'échéancier de fin des travaux soit maintenu au 30 novembre 2012.

Adoptée.

2012-05-8034

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) QUALITÉ DE L'EAU 2011-2012

PROJET: PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE LA TOURBIÈRE DE SAINT-CAMILLE

PROMOTEUR: MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT le projet «Protection et mise en valeur de la tourbière de Saint-Camille » présenté dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) volet spécifique Qualité de l'eau de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de mettre en valeur la tourbière et les milieux humides de la Municipalité de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à prolonger le sentier municipal et d'assurer la mise en valeur de la rivière Madeleine et de la tourbière située au confluent des rivières Saint-Camille et Madeleine, en procédant à l'installation de dix (10) panneaux d'interprétation, deux (2) haltes d'interprétation, une (1) tour d'observation et aires de pique-nique;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet total de 35 640 \$;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière provenant de la Municipalité de Saint-Camille est répartie de la façon suivante :

- 13 180 \$ provenant du budget de la MRC des Sources en plus de 690 \$ en contribution nature;
- et 17 820 \$ provenant du fonds FDR de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *du PDE de l'organisme de bassin versant de la Rivière Nicolet (COPERNIC), objectif 1.4 Protéger les milieux humides stratégiques pour assurer la rétention de l'eau;*

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint la stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau de l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, soit « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie »;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources a procédé à l'analyse de la demande d'aide financière et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources ainsi qu'à la CRÉ de l'Estrie,

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources a fait les recommandations suivantes au promoteur :

- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer la pérennité du projet en acquérant ou en louant les terrains sous ententes où est située la tourbière sur une période prolongée de 15-20 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet *Protection et mise en valeur de la tourbière de Saint-Camille* présenté par la Municipalité de Saint-Camille pour un montant maximum de 13 180 \$, montant pris à même l'enveloppe Gestion de l'eau – Budget MRC des Sources, conditionnellement à :

- l'obtention du financement provenant du fonds FDR de la CRÉ Estrie pour un montant de 17 820\$;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (6590 \$) lors de l'adoption du projet par la CRÉ Estrie
- 50 % (6590 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (6590 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (3954 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2636 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2012-05-8035

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) QUALITÉ DE L'EAU 2011-2012

PROJET: ÉTUDE POUR LA SURVIE DU LAC SAINT-GEORGES

PROMOTEUR: MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

CONSIDÉRANT le projet «Étude pour la survie du lac St-Georges » présenté dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) volet spécifique Qualité de l'eau de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à entreprendre une étude dans le bassin versant du lac Saint-Georges et d'obtenir un rapport d'état de situation du lac incluant l'élaboration d'un plan d'actions, et plus particulièrement la :

- bathymétrie du lac et la mesure de l'oxygène dissous;
- caractérisation des herbiers (composition et superficie);

- caractérisation des berges du lac (érosion, artificialisation, bandes riveraines et berges naturelles);
- caractérisation de l'exutoire du lac (profil du lit d'écoulement, pente du lit, substrat, nature des berges, bandes riveraines);
- caractérisation des tributaires (lit d'écoulement, état des berges, sites d'érosion, présence de frayères potentielles);
- analyse cartographique de l'utilisation du territoire et des sources potentielles d'apport en sédiments liées à ces utilisations du territoire;
- vérification des principaux fossés de route et l'identification des fossés problématiques;
- mesure du profil des deltas de sédiments et détermination du niveau du lit naturel à restaurer;
- évaluation du volume de sédiments à retirer;
- détermination de la nature des sédiments;
- rédaction d'un rapport de l'état de situation réelle et d'un plan d'actions à mettre en place;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet total de 19 070 \$;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière provenant de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor est répartie de la façon suivante :

- 8 045 \$ provenant du budget de la MRC des Sources en plus de 690 \$ en contribution nature;
- et 9 535 \$ provenant du fonds FDR de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *du PDE de l'organisme de bassin versant de la Rivière Saint-François (COGSAF), objectif A.4.1.3 Acquérir des connaissances sur la provenance des surplus d'éléments nutritifs dans le bassin versant du lac Boissonneault*;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint la stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau de l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, soit « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie »;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources a procédé à l'analyse de la demande d'aide financière et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources ainsi qu'à la CRÉ de l'Estrie,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet *Étude pour la survie du lac Saint-Georges* présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 8 045 \$, montant pris à même l'enveloppe Gestion de l'eau – Budget MRC des Sources, conditionnellement à :

- l'obtention du financement provenant du fonds FDR de la CRÉ Estrie pour un montant de 9 535\$;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4022,50 \$) lors de l'adoption du projet par la CRÉ Estrie
- 50 % (4022,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4022,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 413,50 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 609,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2012-05-8036**FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) QUALITÉ DE L'EAU 2011-2012****PROJET: RETROUVER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE POUR LA COMMUNAUTÉ DE HAM-SUD****PROMOTEUR: MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

CONSIDÉRANT le projet «Retrouver l'accès à l'eau potable pour la communauté de Ham-Sud» présenté dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) volet spécifique Qualité de l'eau de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT que le projet permettra aux utilisateurs de la salle communautaire de Ham-Sud d'avoir accès à de l'eau potable, puisque cette salle communautaire étant le seul endroit de réunion et d'échange social au village, il est primordial que le puits soit en bon état pour accommoder l'ensemble des citoyens de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que le projet vise à rendre l'eau tirée du puits de la salle communautaire potable et en effectuant une analyse de la problématique par un expert et en appliquant les recommandations nécessaires pour régler le problème de contamination de l'eau dans le puits. Plus spécifiquement le projet a pour objectifs de :

- inspecter le puits à l'aide d'une géo-caméra;
- déterminer la ou les sources de contamination;
- définir la solution pour obtenir de l'eau potable;
- exécuter les travaux nécessaires pour avoir un puits décontaminé;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet total de 24 263 \$;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière provenant de la Municipalité de Ham-Sud est répartie de la façon suivante :

- 10 291 \$ provenant du budget de la MRC des Sources en plus de 690 \$ en contribution nature;
- et 12 132 \$ provenant du fonds FDR de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *du PDE de l'organisme de bassin versant de la Rivière Nicolet (COPERNIC), objectif 3.2 :« Assurer la protection des sources d'eau potable collectives et individuelles»;*

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint la stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau de l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, soit « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie»;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources ainsi qu'à la CRÉ de l'Estrie,

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources a fait les recommandations suivantes au promoteur :

- effectuer l'ensemble des travaux pour la réalisation du projet avant le 1^{er} novembre 2012;
- que si les travaux effectués lors du projet ne nécessitent pas tout le financement accordé, que les sommes non utilisées soient remises dans les enveloppes respectives provenant du fonds FDR de la CRÉ de l'Estrie et de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet « *Retrouver accès à l'eau potable pour la communauté de Ham-Sud* » présenté par la Municipalité de Ham-Sud pour un montant maximum de 10 291 \$, montant pris à même l'enveloppe Gestion de l'eau – Budget MRC des Sources, conditionnellement à :

- l'obtention du financement provenant du fonds FDR de la CRÉ Estrie pour un montant de 12 132 \$;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5145,50 \$) lors de l'adoption du projet par la CRÉ Estrie
- 50 % (5145,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (5145,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (3087,30 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2058,20 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2012-05-8037

ENTENTE DE BASSIN VERSANT, PROJET DE CARACTÉRISATION DES EAUX SOUTERRAINES, DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT la résolution 2011-11-7803 par laquelle la MRC des Sources donne un appui favorable au dépôt du « *Projet d'étude de caractérisation des eaux souterraines de la rivière Nicolet et une partie de la rivière Saint-François* »;

CONSIDÉRANT l'acceptation de ce projet par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), et de son financement à 80 % du coût total du projet de un million trois cent soixante-quinze mille trois cent six dollars (1 375 306 \$);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources participe pour un montant de vingt mille dix dollars (20 010 \$) provenant du Fonds de développement régional (FDR) volet spécifique Qualité de l'eau de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources mandate M. Pierre Therrien, préfet suppléant, et M. Benoît Bourassa, à titre de substitut, pour la signature de l'entente de bassin versant pour la réalisation du « *Projet d'étude de caractérisation des eaux souterraines de la rivière Nicolet et une partie de la rivière Saint-François* », lors de la conférence de presse du 1er juin 2012 à 13h30 à Kingsay Falls.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

MANDATS BRIGADE VERTE DONNÉS PAR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

La chargée de projets en environnement, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil des projets présentés par les municipalités à la Brigade Verte:

- Saint-Camille : distribution d'arbres et sensibilisation à l'eau potable et au recyclage;

- Asbestos : distribution des dépliants pour la mise en place de la 3^e Voix et collaboration au niveau des matières résiduelles au Festival des Gourmands;
- Saint-Georges-de-Windsor: journée échange comité d'embellissement.

2012-05-8038

DEMANDE DE PRÉSENTATION DU PROJET BRIGADE VERTE AU GALA PRIX EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT CANTONS-DE-L'EST

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a reçu une invitation de la Fondation estrienne en Environnement pour présenter la candidature d'un projet innovateur en développement durable;

CONSIDÉRANT que le projet Brigade Verte de la MRC des Sources, en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond, cadre dans les critères d'admissibilité du prix excellence en environnement Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT que cette participation peut faire remporter l'un des prix au projet Bridage verte lors du Gala Prix Excellence en environnement Cantons-de-l'Est en octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault

QUE la chargée de projet en environnement de la MRC des Sources dépose un résumé du projet Brigade verte de la MRC des Sources en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond pour le Gala Prix Excellence en environnement Cantons-de-l'Est avant le 8 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité.

2012-05-8039

BRIGADE VERTE 2012 – EMBAUCHE DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT que le projet Brigade verte se poursuit sur une période annuelle et que les demandes de sensibilisation et d'animation provenant des municipalités de la MRC sont nombreuses en période estivale;

CONSIDÉRANT que le projet Brigade verte a requis à chaque été depuis douze ans l'embauche d'un coordonnateur et de deux (2) agents responsables de la planification et de la tenue d'activités d'information et de sensibilisation pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que des fonds ont été réservés au budget 2012 du projet Brigade verte pour l'embauche d'un coordonnateur estival;

CONSIDÉRANT que le programme « Apprenti stage » du Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond offre la rémunération de deux (2) aide-coordonnateurs au projet Brigade verte;

CONSIDÉRANT que les emplois sont présentement offerts aux étudiants pour la période estivale 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC mandate la chargée de projet en environnement de la MRC des Sources afin de procéder à l'embauche d'un (1) coordonnateur estival et de deux (2) aide-coordonnateurs pour le projet Brigade verte 2012.

Adoptée.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

De nouvelles questions et commentaires ont été adressés aux membres du conseil sur divers sujets tels que les soumissions demandées pour les honoraires de notaire, l'aide financière octroyée pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, ce à quoi les membres du conseil ont répondu de manière à satisfaire les attentes des citoyens.

MRC FINANCES

2012-05-8040

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2012-05-8041

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} AVRIL AU 30 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} avril au 30 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200219 à 201200287 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 223 403,25 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet.

MRC ADMINISTRATION

2012-05-8042

COPERNIC – ADHÉSION 2012-2013

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement de l'adhésion à Copernic pour l'année 2012-2013, au montant de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources renouvelle son adhésion à Copernic pour 2012-2013
au montant de 50 \$;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Cotisations ».

Adoptée.

2012-05-8043

TOURNOI DE GOLF DU MAIRE D'ASBESTOS – 25 MAI 2012

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfique du maire d'Asbestos le
vendredi 25 mai 2012 au Club de golf Royal Estrie d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéficiaires de ce tournoi iront aux organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

D'autoriser l'achat d'un (1) billet (golf et souper) pour que soit représentée la
MRC des Sources par M. René Perreault.

QUE les coûts d'inscriptions soient pris à même le poste budgétaire « 02-130-
10-493 Réceptions publiques ».

Adoptée.

2012-05-8044

UNIVERSITÉ RURALE QUÉBÉCOISE 2013

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ATELIER DE RÉSEAUTAGE –
OCTOBRE 2012**

CONSIDÉRANT la tenue de l'Université rurale québécoise 2013 du 9 au 13
septembre 2013 dans les MRC des Sources, du Granit et du Haut-Saint-
François;

CONSIDÉRANT que cet événement permettra aux 300 participants attendus
d'en apprendre davantage sur les initiatives du territoire qui ont permis d'éviter
ou de contourner des crises;

CONSIDÉRANT l'importance de l'arrimage entre la recherche et les promoteurs
des initiatives qui seront présentées;

CONSIDÉRANT la tenue d'un atelier de réseautage le 19 octobre 2012
organisé par la Direction de la recherche du centre affilié universitaire CSSS-
IUGS qui veut être une activité de réseautage qui soit structurante pour l'URQ
2013, notamment en ce qui concerne le croisement des savoirs universitaires et
les savoirs d'expérience;

CONSIDÉRANT que les coûts d'organisation de cette journée à laquelle
participeront les promoteurs des initiatives du territoire des MRC des Sources,
du Granit et du Haut-Saint-François sont de 1 600 \$ (salle, documentation,
lunch et collations, etc.);

CONSIDÉRANT la demande de MobilisAction, comité organisateur de
l'Université rurale québécoise 2013, qu'une somme de 1 000 \$ soit défrayée à
parts égales par les MRC des Sources, du Granit et du Haut-Saint-François afin
de combler les frais des promoteurs de chacun de leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources participe financièrement à l'organisation de l'atelier de réseautage visant le croisement des savoirs universitaires et d'expérience pour un montant de 334 \$;

Que cette somme prise à même le poste budgétaire « Rayonnement régional ». Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF

TRANSPORT COLLECTIF – ÉTAT DE LA SITUATION

La Chef du service Projets et agente de développement rural et de communication, Mme Jacynthe Bourget, explique aux membres du conseil que depuis le départ de la coordination de l'organisme mandatée pour offrir un service de transport collectif sur le territoire, le service est assuré par le transporteur directement, en attendant l'embauche de la nouvelle coordination.

Elle mentionne que les candidats ont jusqu'au 23 mai 2012 pour faire parvenir leur curriculum vitae à l'organisme. La date d'entrée en poste est prévue pour la fin du mois de juin.

TRANSPORT COLLECTIF – DÉPÔT PÉTITION AVENIR TRANSBESTOS

La Chef du service Projets et agente de développement rural et de communication, Mme Jacynthe Bourget, explique aux membres du conseil que lors de l'assemblée générale annuelle de Transbestos, une pétition signée par 428 personnes a été déposée par Défi Handicap des Sources, en copie conforme à la MRC des Sources qui est responsable du transport collectif sur le territoire, ainsi qu'en copie conforme à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie, à toutes les municipalités de la MRC des Sources, au ministère des Transports du Québec (MTQ) ainsi qu'aux députés M. Yvon Vallières et M. André Bellavance.

Elle précise que la pétition ne veut que souligner qu'il est important de bonifier et d'optimiser le service, notamment en :

- élargissant les plages horaires en fonction des heures ouvrables des commerces et des services;
- offrant le service durant toute la période estivale;
- se rapprochant des besoins des clients;
- utilisant les nouvelles technologies : boîte vocale, courriel, etc.

VARIA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)

Le préfet, M. Hugues Grimard, rappelle la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement communautaire (CDC) qui se tiendra le 20 juin 2012.

LABORATOIRE RURAL SAINT-CAMILLE

M. Benoît Bourassa informe les membres du conseil que le Laboratoire rural de Saint-Camille fera une présentation de la conclusion du laboratoire le 9 juin 2012.

2012-05-8045

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 9 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

M. Hugues Grimard
Préfet

M. Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-
trésorier